COMMISSION MOTO - REUNION DU MERCREDI 9 JUIN 2010

Personnes présentes :

Organisme	Nom	Coordonnées
Ville de Bruxelles Cab de la Mobilité	Anne Collard	Tél : 02/279.45.11 Mail : anne.collard@brucity.be
Ville de Bruxelles Urbanisme-Architecture	Géraldine Hubrecht	Tél : 02/279.31.84 Mail : geraldine.hubrecht@brucity.be
Ville de Bruxelles Travaux de Voirie	Anne-Marie Van Den Houte	Tél : 02/279.60.54 Mail : anne-marie.vandenhoute@brucity.be
Fedemot	Benoit Matthys	Tél : 0475/704.504 Mail : bruxelles@fedemot.be
Zone de police Bruxelles-Ixelles (escadron motocycliste)	Christian Wouters	Tél : 02/279.83.31 Mail : polbru_tra_m_dir@skynet.be

Excusés :

Ville de Bruxelles Echevin de la Mobilité	Christian Ceux	Tél : 02/279.45.10 Mail : Cabinet.Ch.Ceux@brucity.be
Ville de Bruxelles Urbanisme	Patrick Pallant	Tél : 02/279.33.76 Mail : patrick.pallant@brucity.be
	Marleen Renoy	Tél : 0477/75.61.97 Mail : roger.renoy@skynet.be
IBSR	Benoît Dupriez	Tél : 02/244.15.07 Mail : benoit.dupriez@ibsr.be

Approbation du pv de la réunion du 16.12.2009

Remarques : Marleen Renoy ne représente plus l'ADDRM mais la FMB.
Rue du Midi (emplacements motos actuels) : Est-il judicieux de privilégier le nombre de motos pouvant stationner au confort et à la sécurité apportés par les aménagements motos ?

Le pv est approuvé.

Stationnement moto

Les deux notes transmises en annexe à l'ordre du jour sont parcourues pour confirmer les choix des emplacements dans le centre-ville :

1. bd A. Max, hauteur du n° 39 : ok
2. rue du Midi, hauteur n° 47-49 : ok mais sur 2 ou 4 emplacements ?
3. place Fontainas : ok, sur 2 emplacements
4. bd E. Jacqmain, hauteur n° 72 : ok
5. rue Fossé-aux-Loups (entrée rue Neuve) : accès place de la Monnaie et rue Neuve mais il semble nécessaire de maintenir les zones de livraison vu le contresens bus et la prochaine piétonisation de la rue Léopold. Voir avis officiel de la police.
6. bd A. Max, proximité rue du Pont Neuf : intervertir la zone de livraison avec les 2 emplacements qui seront converties en stationnement pour motos.
7. Place Sainte-Catherine : ok, sur 2 emplacements
8. rue du Lombard : préférer une implantation plutôt du côté de la place Saint-Jean, rue de l'Hôpital
9. St Géry : à définir, suggestion : rue Pletinckx

10. Place du Congrès : à définir mais ce n'est pas une priorité
11. Proximité Beaux-Arts : à définir dans le cadre du permis d'urbanisme concernant le projet du tram vers la gare Centrale. L'information sera transmise à la STIB.
12. Place Agora : à définir dans le cadre du projet de réaménagement à l'initiative des travaux de voiries, suggestion : bas de la rue de la Montagne. L'information sera relayée auprès du département Travaux de Voiries.
13. Haut de la rue Neuve, côté place Rogier : la Région a été prévenue de l'intérêt d'une zone de stationnement de ce côté de la rue Neuve. A relancer.

Décisions :

14. Un avis officiel de la police sera demandé concernant ces choix d'implantation par la Cellule Mobilité

15. Un rapport au collège sera rédigé, sur base de l'avis police, pour faire approuver le mobilier et les implantations pour motos

- ***Après la mise en œuvre des emplacements :***
    - ***Une cartographie des emplacements sera réalisée et disponible sur le site de la Ville***
    - ***Des flyers seront distribués, via agents BRAVVO ? A confirmer ultérieurement***
    - ***Des comptages seront effectués par la Cellule mobilité de la Ville.***

Il est demandé que soit relancé le dialogue avec les gestionnaires de parkings publics afin de pouvoir informer les motards des emplacements existants dans ces parkings.

Décision :

Cette suggestion sera relayée dans le cadre du PCM par la cellule mobilité.

Divers

Prime pour l'achat d'un cyclomoteur électrique

La Ville de Paris propose une prime allant jusqu'à 400 euros lors de l'achat d'un cyclomoteur électrique. Paris propose aussi une prime pour les vélos électriques et met en service plusieurs bornes de recharge en espace public….

A priori, proposer ce type de subvention à l'échelle communale n'est pas opportun pour l'instant, car depuis début 2010, il est possible de bénéficier d'une réduction fiscale (15% du prix d'achat du véhicule, plafonné à 2000 euros). Cependant, une réflexion est menée par la Ville pour la mise en place de bornes électriques en espace public.

Au boulot à moto

Pour sa 6è édition, 30 agents de la Ville ont participé à la balade. Aucun représentant des autres communes n'était présent. Pour les prochaines éditions, il serait nécessaire de revoir la formule pour attirer plus de monde. Ceci sera discuté lors de la prochaine Commission Moto.

Prochaines réunions

Sujets proposés : - gsm au volant.
- suppression de la classe A pour les cyclo. Préférer cette classe pour les vélos électriques.

La prochaine réunion fixée au **mercredi 22.09.2010 à 9h**